

NAVEX et le Règlement général sur la protection des données

Qu'est-ce que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne (UE) ?

Le RGPD, qui sera applicable à partir du 25 mai 2018, est une réforme complète de la législation européenne existante en matière de protection des données, qui élargit les droits des individus de l'UE et impose des exigences plus strictes aux organisations qui fournissent des biens et des services à des individus dans l'UE.

La nouvelle loi s'applique non seulement aux organisations situées dans l'UE, mais aussi à celles situées en dehors de l'UE qui offrent des biens ou des services à des individus dans l'UE. Toute organisation qui ne se conforme pas au RGPD peut faire l'objet d'une amende de 2 % à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial. Bien entendu, plus l'infraction est grave, plus l'amende prévue est élevée.

Outre la large portée géographique du RGPD et les amendes pour non-conformité, d'autres aspects importants du RGPD sont :

- Les responsables du traitement (tels que définis dans le règlement) doivent informer une autorité de contrôle dans les 72 heures suivant la prise de connaissance d'une violation de données à caractère personnel, sauf si la violation est peu susceptible d'entraîner un risque pour les personnes dont les données ont été violées
- Les produits et services proposés doivent être construits en utilisant la confidentialité par défaut
- Les analyses d'impact sur la confidentialité doivent être effectuées par les responsables du traitement, y compris les évaluations de ses fournisseurs
- Une formation doit être dispensée aux employés en fonction de leur accès aux données personnelles et de leurs responsabilités professionnelles
- Les organisations doivent déterminer si elles sont tenues de nommer un délégué à la protection des données (DPO)
- La conformité doit être démontrable : les organisations doivent déterminer comment elles peuvent démontrer leur conformité aux exigences.

Pour en savoir plus sur le RGPD, consultez la page [Web du RGPD de l'UE](#).

Comment NAVEX traite-t-elle le RGPD ?

NAVEX reconnaît l'importance de la protection des données et s'efforce d'aligner sa propre conformité au RGPD ainsi que de soutenir les exigences du RGPD de ses clients. Nous surveillons et évaluons en permanence toutes les lois mondiales sur la confidentialité, y compris celles qui peuvent nous affecter directement ou affecter nos clients dans leur utilisation de nos produits et services.

Nous examinons attentivement nos obligations en vertu du RGPD et suivons de près les directives RGPD applicables émises par les régulateurs de l'Union européenne. Dans le cadre de ce processus et en collaboration avec des groupes internes, NAVEX s'efforce d'identifier tous les domaines où des changements sont nécessaires dans notre activité ou nos produits et services. La confidentialité des données a toujours été essentielle à la valeur que NAVEX apporte à nos clients

Que signifie le RGPD pour les clients NAVEX ?

En tant qu'organisation mondiale travaillant avec de nombreuses multinationales, NAVEX traite les données personnelles des individus de l'UE au nom de ses clients, ce qui signifie que NAVEX et nos produits et services d'éthique et de conformité sont directement impactés par le RGPD. Bon nombre de nos clients sont également concernés par le RGPD parce qu'ils exercent leurs activités au sein de l'UE et/ou proposent des biens ou des services au sein de l'UE.

Au sein du RGPD, il existe plusieurs définitions et exigences de plusieurs rôles. NAVEX est un Sous-traitant de données dans la mesure où il se rapporte à ses clients, car NAVEX collecte les données personnelles nécessaires pour fournir des produits et services conformément aux instructions de nos clients et en leur nom. Nos clients sont des responsables du traitement des données, car ils ont une relation directe avec les utilisateurs de nos produits et services et déterminent l'étendue des activités de traitement.

Certains de nos clients n'opèrent pas dans l'UE et n'emploient pas de ressortissants de l'UE, et ne sont donc pas directement concernés par le RGPD. Cependant, NAVEX s'est assuré que toutes nos solutions sont conformes aux exigences du RGPD et sont disponibles pour tous nos clients, que la loi s'applique directement à eux ou non.

Qu'est-ce que cela signifie pour les produits et services NAVEX ?

Sur instruction de nos clients, NAVEX collecte les données personnelles nécessaires à la fourniture des produits et services. NAVEX dispose de fonctionnalités actuelles documentées dans l'aide en ligne et les manuels des produits pour soutenir les efforts de conformité de nos clients.

Dans le cadre de notre engagement continu à soutenir les besoins de conformité de nos clients, NAVEX a travaillé pour améliorer la capacité de nos clients à accéder à leurs propres données et à les gérer grâce à une fonctionnalité d'auto-assistance afin de mieux gérer leurs données personnelles conformément à leurs politiques internes et aux exigences applicables du RGPD.